



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT-080

Déposé le : 05.12.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Artères bouchée ? Utilisons la bande d'arrêt d'urgence !

Texte déposé

Relier le Chablais vaudois ou la Riviera vaudoise le matin devient une charge de stress supplémentaire vu les nombreux ralentissements, voire les arrêts fréquents, les slaloms et changements de voies. D'un temps de parcours relativement court, on passe au double, les bouchons et autres ralentissement rendent ce trajet pénible et dangereux.

Ces bouchons nous laissent le temps de songer à des solutions qui pourraient alléger ce parcours. La mise en place, dans La région Morgienne, de l'autorisation de l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence semble être profitable aux utilisateurs, et permet de fluidifier le trafic de façon satisfaisante.

Considérant ces points j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Que fait le Conseil d'Etat pour améliorer la fluidité du trafic sur les principaux axes autoroutiers du canton ?
- Le Conseil d'Etat partage-t-il le point de vue de l'OFROU concernant les réaffectations de la bande d'arrêt d'urgence ?
- Le Conseil d'Etat compte-il intervenir auprès des autorités fédérales pour que ce système soit étendu au besoin ?
- Quels sont les réaffectations de la bande d'arrêt d'urgence déjà prévues dans le canton de Vaud ?
- Le Conseil d'Etat pourrait-il examiner la possibilité d'étendre cette pratique sur d'autres tronçons, si oui lesquels ?
- Le Conseil d'Etat entend-il trouver et proposer d'autres solutions pour fluidifier le trafic sur le réseau autoroutier ?

Commentaire(s)

Plusieurs tronçons autoroutiers sont quotidiennement surchargés dans le canton. Or à ce sujet l'avenir est plutôt sombre. La croissance démographique, la densification et la croissance économique vont continuer à exercer une pression sur nos infrastructures autoroutières. Par ailleurs, les nouveaux aménagements nécessaires pourront être réalisés au plus tôt à l'horizon 2035.

De plus, les heures passées dans les bouchons ont un coût non négligeable pour les entreprises. Une étude parue dans le journal Bilan du 23 juin 2016 chiffrait à 1.6 milliard par an le coût des bouchons pour l'économie. 70 % de coût des embouteillages correspondent aux coûts de temps perdu, 30 % sont lié à l'énergie, à l'environnement et aux accidents.

A court terme il n'y a donc d'autres choix que d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes afin d'éviter un véritable chaos routier.

Depuis janvier 2010, un tronçon de 4 Kilomètres de bande d'arrêt d'urgence dans la région morgienne est ouvert à la circulation lors d'un certain niveau d'affluence.

Les chercheurs du laboratoire des voies de circulation de l'EPFL ont menés une étude à ce sujet. Il en ressort les points suivants :

1. Le dispositif diminue sans conteste la congestion et les accidents.
2. Le nombre de véhicules a augmenté de 750 sur un total de 6000 véhicules/heure malgré une vitesse diminuée à 100 km/h.
3. Malgré la hausse du trafic les émissions de CO2 ont diminué d'un cinquième.
4. Les accidents ont baissé d'un quart entre 2008 et 2013 grâce à la nouvelle bande d'arrêt d'urgence.

Cette solution est en tout point bénéfique. En effet, une meilleure fluidité du trafic, des émissions de CO2 en baisse et une diminution des accidents semble apporter une réponse positive aux problèmes rencontrés sur nos autoroutes.

Au vu des résultats encourageants de cette étude de la situation de la région morgienne il serait intéressant de rechercher d'autres emplacements dans le canton où appliquer cette solution.

Je demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales afin d'appliquer cette solution sur d'autres tronçons.

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Cherallly Christine

Signature:

Cherallly

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch